

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2018

Convocation du 25 Janvier 2018

Affichage du 25 Janvier 2018

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	6
	Votants	8

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire et sur la convocation de Madame le Maire en date du vingt-cinq janvier deux mil dix-huit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, CORLAY Arnaud, ROUSSEL Nicole, VILLAIN Stéphane, LE NEILLON Nadège.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM MAUPETIT Nathalie, FERREIRA Anne, ROUSSEAU Philippe, ALCHAMOLAC Romain, et VLAEMINCK René.

MME MAUPETIT Nathalie a donné pouvoir à M. VILLAIN Stéphane.

M. VLAEMINCK René a donné pouvoir à M. TRAEN Xavier.

Madame LE NEILLON Nadège a été élue secrétaire de séance.

POINT 1

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 (délibération 2018-001)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTOIS : MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu une ampliation de la délibération du 14 décembre 2017 de la CC du Clermontois modifiant ses compétences et ses statuts.

La délibération modifiant les compétences et les statuts a été jointe à la note de synthèse.

La procédure de modification des compétences et des statuts s'appuie sur l'article L5211-17 du CGCT qui dispose que « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La délibération du 14 décembre 2017 du Conseil Communautaire de la CC du Clermontois portant modification des compétences et le projet de statuts modifiés ont été notifiés à la commune de SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY, le 2 janvier 2018.

Mme le Maire précise les conditions de majorité qualifiée :

- ✓ Accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.
- ✓ Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Mme le Maire propose de délibérer.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales modifiées et plus particulièrement celles des articles L5211-4, L5211-5, L5211-17 et L5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1999 relatif à la création de la Communauté de Communes du Clermontois à compter du 1^{er} janvier 2000,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Clermontois, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, les membres du Conseil Municipal, par un vote au scrutin ordinaire, avec 6 voix «POUR», 2 voix «CONTRE» et 0 abstention, EMET un **AVIS FAVORABLE et ADOPTE** la modification des compétences et des statuts annexés à la présente délibération, de la Communauté de Communes du Clermontois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier.

POINT 3 QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe le conseil municipal sur les sujets suivants :

- **Travaux de la mare Fossé Lannoy** : la partie agricole est terminée, les entreprises attendent une météo plus clémente pour reprendre les travaux de remise en état des murs de la mare et des abords. Concernant le cassis à l'angle de la rue Plisson, l'eau stagne trop sur la route, le reprofilage va être demandé.
- **Très Haut Débit** : Les travaux sont en cours d'exécution, il y aura un passage de câble sous terrain à l'angle de la rue Plisson et du Fossé Lannoy entre la chambre France TELECOM situé dans le chemin LANNOY et le poteau à l'angle de la rue, pour renforcer l'existant.
- **Syndicat Scolaire** : présentation du projet de mise à jour des statuts, le Conseil Municipal souhaite que la partie participation des communes soit revue.
- **Visite de contrôle de conformité** par le Conseil Départemental du périscolaire et de la cantine prévue jeudi 1^{er} février.

- **Informations faisant suite aux réunions intervenues au sein de la Communauté de Communes du Clermontois :**
 - 1/ Contrat local santé : présentation, à l'ensemble des Maires, par l'Agence Régionale de Santé et M. Le Directeur Centre Hospitalier de Clermont de l'importance de cet enjeu sur le domaine de la Santé, (Prévention, soins, accompagnement médico-social, inciter à la venue de médecins généralistes, spécialistes...) sur notre territoire.
 - 2/ information donnée par M. Le Président de la Cté de Communes du Clermontois : une présentation du Plan Local Urbanisme intercommunale (PLUi) sera faite à l'ensemble des conseillers municipaux de la Cté de Communes du Clermontois, par groupe de communes.
 - 3/ Désignation de représentants à la Cté de Communes Clermontois, par le Conseil Municipal :
 - pour la commission transport : Mme Le Maire ;
 - pour la commission mutualisation : Mme Le Maire et M. TRAEN Xavier.
- Protection des données informatiques et juridiques à caractère personnel (RGPD) : Mesures obligatoires et réglementaires à prendre avant le 25 mai 2018 concernant ce sujet. L'ADICO propose une solution mutualisée au niveau de la Cté de Communes du Clermontois qui permettrait de bénéficier d'un tarif réduit, et serait ainsi le délégué à la protection des données (DPO).
 - 2 parties :
 - une phase initiale : la 1ère année, uniquement, qui permet d'étudier la gestion des données à caractère personnel existant au sein de la commune (232,50 € HT au lieu de 310 € HT) qui comprend les actions d'inventaire des traitements de données et d'analyse de la conformité et de la sensibilisation de la commune aux règles applicables ;
 - seconde phase : réaliser les missions du DPO mutualisé (342 € HT au lieu de 380 € HT), conformément au règlement général sur la protection des données (informer, conseiller contrôle du respect du règlement, conseils...).
 - Lors du prochain Conseil Municipal, une délibération sera à prendre à ce sujet, pour notre adhésion ou non à ce service.
- **Courrier de reçu de M. Le Député, Maxime Minot** suite à la tenue de sa permanence : demande des personnes présentes à sa permanence si le conseil envisage de mener un projet concernant l'assainissement collectif. Le Conseil Municipal répond défavorablement à ce sujet, la compétence ne leur appartenant pas. Toutefois, un courrier sera adressé à M. Le Président de la Cté de Communes du CLERMONTOIS pour lui demander s'il est envisagé d'installer l'assainissement collectif dans l'avenir, et dans quel délai.
- **Le chenil à St-Aubin**, situé rue des Calvaires, a fait l'objet d'un contrôle par les services de l'État, le 18 janvier. Il y a moins de chiens et ceux présents sont pourvus de colliers «anti-aboïement», les enclos propres. Un rapport va nous être transmis sur lequel devrait être mentionné la dé-classification du chenil et par conséquent la réduction du périmètre limitant les constructions soit 50 mètres au lieu 100 à ce jour.
- **Mairie de LAUCOURT** : réception d'un courrier signifiant leur situation financière redevenue « normale » grâce aux aides diverses et remerciements aux communes qui les ont soutenues.
- **Jeux inter villages à MOUY, le 26 août 2018** : mail reçu le 23/01/2018 avec les dates de réunions préparatoires à MOUY (07/02, 14/03, 04/04, 09/05, 06/06, 24/08 tirage). Mme LE NEILLON Nadège assistera aux réunions, en fonction de ses disponibilités.

- La traditionnelle galette proposée aux personnes de 66 ans n'a pas pu être organisée du fait de la cantine scolaire qui est ouverte du lundi au vendredi. Mme Le Maire propose d'organiser un goûter au cours des vacances scolaires de février-mars.
- Tapis de fleurs : choix des tapis pour le parterre face à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 30 Janvier 2018.

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Approbation du compte rendu de la dernière séance.
- N° 2 : Communauté de Communes du Clermontois : modification des statuts (Délibération 2018-001)
- N° 3 : Informations et questions diverses.

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
CORLAY	Arnaud	X			
ROUSSEL	Nicole	X			
MAUPETIT	Nathalie		X	Stéphane VILLAIN	
ROUSSEAU	Philippe		X		
VILLAIN	Stéphane	X			
ALCHAMOLAC	Romain		X		
FERREIRA	Anne		X		
LE NEILLON	Nadège	X			
VLAEMINCK	René		X	Xavier TRAEN	